

DOC. DE LA SESSION No 18

Ateliers permanents.—Les ateliers permanents projetés, en pierre, seront construits du côté est de la cour. Ils auront deux étages, sauf l'atelier des tailleurs de pierre qui n'en aura qu'un, et mesureront 720 pieds de long par 45 pieds de large. La façade, ou ligne ouest, sera du côté est de la grande cheminée de la chambre des chaudières. Le derrière, ou ligne est, sera parallèle au mur d'enceinte de l'est et à 45 pieds de celui-ci. Il y aura un espace de 45 pieds entre les extrémités du bâtiment et le mur d'enceinte. On y fera les installations suivantes, en commençant à l'extrémité nord : atelier des tailleurs de pierre, chambre des appareils pour la lumière électrique et atelier des peintres au-dessus ; ateliers des forgerons et mécaniciens et atelier des charpentiers au-dessus ; centre ouvert jusqu'au toit, avec couple ; lavoir, buanderie, chambre de rechange, et ateliers des tailleurs et des cordonniers au-dessus ; appartement pour les seaux de nuit et magasin au-dessus ; glacière, avec dépôt pour la provende au-dessus ; écurie et remise, avec grenier au-dessus pour le foin et la paille. Ce bâtiment comprendra les ateliers nécessaires pour répondre à tous les besoins de cette institution. Il sera, autant que possible, construit en matériaux incombustibles et remplacera tous les bâtiments en bois disséminés dans la cour qui non seulement la déparent, mais sont encore une menace pour les ailes et le corps principal du pénitencier.

Plan d'ensemble.—J'ai préparé un plan d'ensemble indiquant les édifices actuels et ceux projetés, l'ancienne et la nouvelle cour. Il servira de guide dans l'exécution des travaux,

Mur d'enceinte et loge.—Le nouveau mur d'enceinte en pierre, avec loge, entourera la cour neuve ; il y aura trois tours pour les gardes, aux angles nord-ouest, nord-est et sud-est. La loge d'entrée sera à l'angle sud-ouest et placée à un angle de 45 degrés avec les murs sud et ouest. Dans ce bâtiment, il y aura une large porte, avec corps de garde et salle d'armes d'un côté du rez-de-chaussée, bureau pour le garde magasin et chambres pour les approvisionnements, de l'autre. L'étage supérieur servira de dépôt. Le tout sera bâti en grès, pour correspondre avec les autres édifices.

Moulin.—C'est une bâtisse en bois, à trois étages, située du côté sud de la cour. Au rez-de-chaussée se trouve la scierie ; au premier étage, on fabriquait les tinettes et les seaux ; le second étage était occupé par les charpentiers et les peintres. Comme il y a peu ou point de demande pour les tinettes et les seaux, on en a suspendu la fabrication, ce qui a laissé un atelier vacant, et on a fait les changements suivants : les machines servant à cette industrie ont été enlevées et vendues ; les charpentiers et les peintres seront installés dans cet atelier du premier étage, et l'étage au-dessus (l'atelier des charpentiers) sera aménagé pour recevoir les tailleurs et les cordonniers, qui abandonneront le local qu'ils occupent actuellement sur le côté nord de la cour. Les travaux sont commencés et seront terminés vers le 1^{er} février 1900. Les deux équipes d'ouvriers seront ainsi réunies dans un même local, ce qui rendra la surveillance plus facile et plus efficace.

Lavoir, buanderie et chambre de rechange.—Aussitôt que les tailleurs et les cordonniers seront transférés dans leurs nouveaux ateliers, au moulin, on se propose de changer la disposition du bâtiment en bois situé du côté nord de la cour, occupé par le lavoir, la buanderie, l'atelier des tailleurs au rez-de-chaussée et l'atelier des cordonniers au premier étage, et d'y installer, dans l'extrémité ouest du rez-de-chaussée, une buanderie et lavoir modernes comprenant : laveuse et tordeuse centripète à vapeur, machine à vapeur et bouilloire à vapeur, séchoir avec douze chevalets, douze bains ; l'extrémité est servira de chambre de rechange. Le besoin de ces nouvelles installations se faisait sentir depuis longtemps. Quand la chambre de rechange sera prête, on y transportera les hardes qui sont actuellement déposées dans un compartiment de la cuisine, car on a besoin de ce dernier local pour agrandir celle-ci. Le lavoir, les bains et le séchoir sont malpropres et insalubres. En lavant le linge dans des cuves au moyen de pilons, il est impossible de le nettoyer parfaitement, sans compter que, par ce procédé, on l'use et le déchire. Les repoussantes cuves à bains, qui sont une menace de contagion, sont tellement placées qu'elles ne peuvent être surveillées par les employés. Le séchoir est imprégné d'humidité et, pendant l'hiver, il faut se servir du séchoir à bois pour le linge. La chaudière verticale